



Reconnaissance AEAJ N° 30531

Titulaire

Etex Building Performance GmbH, GB SINIAT
Scheifenkamp 16
40878 Ratingen
Germany

Fabricant

Etex Building Performance GmbH, GB SINIAT
40878 Ratingen
Germany

Groupe 234 - Faux-plafonds, (parties de construction indépendantes/protection des espaces vides)

Produit SINIAT SD59 EI30

Description

Faux-plafond en profilé d'acier CW, recouvert de plaques en plâtre SINIAT PROTOTYP (15mm, 908kg/m³), isolation avec ROCKWOOL TERMAROCK 40 (60mm, 40kg/m³), profilé recouvert de plaques en plâtre SINIAT PROTOTYP (15mm, 908kg/m³), autoporteur, posé seulement en zone de parois

Utilisation

EI 30-RF1
Pour exposition au feu du dessous et du dessus
Utilisation voir pages suivantes

Documentation

MPA, Braunschweig: Rapport d'essai '2100/068/17' (05.05.2017), Rapport d'essai '2100/520/17' (23.11.2017)

Conditions d'essai EN 1363-1; EN 1364-2

Appréciation Classe de résistance au feu EI 30

Durée de validité 31.12.2024

Date d'édition 24.10.2022

Remplace l'attestation du 06.03.2019

Association des établissements cantonaux d'assurance incendie

Marcel Donzé

Konrad Häusler



Domaine d'application directe

Le domaine d'application directe des résultats d'essais de faux-plafonds est indiqué dans la norme EN 1364-2:1999, chapitre 13.

Ce chapitre contient les principales règles pour les modifications autorisées des éléments d'essai. Ces modifications peuvent être apportées sans que le requérant n'ait à procéder à une évaluation et/ou des calculs supplémentaires.

L'applicabilité des résultats d'essai doit être limitée aux autres constructions où l'installation du plafond est exécutée par-dessous.

PLAFONDS AUTO-PORTEURS EXPOSÉS AU FEU DU DESSOUS / DU DESSUS

Dimensions

Pour les plafonds auto-porteurs qui ont été essayés avec une portée égale ou supérieure à 4 m, une largeur supérieure ou égale à 3 m, et qui ont été essayés à partir des dimensions (4 x 3) m, pour lesquels l'orientation la plus défavorable correspond à la direction des 4 m du four, il est permis d'appliquer les résultats aux plafonds de portée jusqu'à 4,4 m. Il ne doit pas exister de restriction à l'application du résultat dans le sens de la largeur.

- Portée maximale de ≤ 4400 mm atteinte pour les profilés.

Accessoires

Il est permis d'installer des accessoires comme ceux inclus dans l'élément d'essai avec une distribution par unité de surface ne dépassant pas celle de l'essai.

- Aucun accessoire autorisé, car aucun n'était inclus dans l'élément d'essai.

Cavité

Cavités situées au-dessus de plafonds auto-porteurs exposés au feu par-dessous:

- Les résultats d'essai sont valables pour les cavités quelle que soit leur hauteur.